

Compte rendu de la rencontre du 11 juin 2025 à 13 h 30
Local : 2221 A-T et via vidéoconférence Zoom

SONT PRÉSENTS :

Pour l'Université :

M. Jodrey Bergeron, Conseiller en gestion des matières dangereuses
Mme Lisette Arel, Conseillère en santé et sécurité
M. Pierre Houde représentant du SGIAI
M. Benoit Cassista, Conseiller en sécurité opérationnelle

**Pour les Syndicats
et Associations**

Mme Kéziah Milette, Syndicat des employés de soutien SCFP local 1800
Mme Julie-Marthe Grenier, Syndicats des professeurs
Mme Geneviève Laflamme, Syndicat des professionnels
M. Rémy Beauchemin, Syndicat des chargés de cours
M. Olivier Héroux, Syndicat des professionnels
M. Charles Croteau, Représentant APAS
M. François Arsenault, RSS
M. Daniel Cormier, RSS

Sont absents :

Mme Katelin O'Bomsawin-Corriveau, Conseillère en santé et sécurité
Mme Peggy Béland, Syndicat des employés de soutien SCFP local 1800
M. Daniel Côté, Syndicat des employés de soutien SCFP local 1800
Mme Claudia Lauzière, Syndicat des professionnels
M. Loïc Mbaya, Représentant ASTRE
Mme Édith Dapeu, Représentante ASTRE
M. François Landry, Syndicats des professeurs

Invité : N/A

Secrétaire de réunion : Mme Kim Lefebvre-Moreau

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DÉSIGNATION DU GARDIEN DU TEMPS

Un gardien du temps est nommé : M. Charles Croteau

Ajout au point Varia

- Suivi rapport escabeau – rencontre 18 juin
- État des laboratoires

Mme Geneviève Laflamme mentionne qu'elle quitte le comité CMSST. Personne n'est nommé pour le moment pour l'automne.

Proposeur : M. Olivier Héroux

Appuyeur : M. François Arsenault

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 AVRIL 2025

Un courriel a été reçu du SCFP1800 avec des demandes de corrections. Ces changements ont été approuvés au comité.

La secrétaire de la rencontre fera les modifications nécessaires et le procès-verbal sera déposé dans le dossier commun CMSST-Rencontres.

Proposeur : Mme Geneviève Laflamme

Appuyeur : M. Daniel Cormier

3. PRÉSENTATION DU TABLEAU DES ACCIDENTS

Date	Synd/ Ass.		Événement	
2025-04-10	Étudiant	Incident	Chute plain-pied	Physique
2025-05-02	ASTRE	Incident	Doigt cogné en déplaçant un bureau	Physique
2025-05-07	Étudiante	Incident	Coupure mineure à la main/ possible exposition	Physique-Chimique
2025-05-08	SCFP-1800	Accident	Douleur épaule droite après manutention	Physique
2025-05-31	APAS	Incident	A glissé sur des billes lumineuses dans des escaliers et a passé proche de tomber	Physique

4. RETOUR SUR LES COMITÉS PASSÉS

4.1. Sécurité machine

- **Suit son cours plan 2024-2025**

Un représentant de l'employeur fait un suivi concernant le plan de sécurisation des machines. Il reste deux machines à finaliser d'ici mi-juillet avec le budget 2024-2025.

Une rencontre à venir avec le comité AGIR afin de poursuivre le plan d'action selon le budget accordé.

4.2. Suivi trousse de premiers soins - secouristes

Un membre de l'employeur mentionne qu'il y a eu une demande de relocalisation de trousse car celle-ci était dans un local barré. Un représentant de l'APAS fera un suivi au comité pour s'assurer que la trousse a bien été déplacée.

Il y a un projet de révision prévu à l'automne 2025.

4.3. Garde toiture échelles fixes

- **Intervention CNESST**

Le SCFP1800 a fait des demandes d'information auprès de la CNESST et était en attente d'un retour d'appel. Les chefs d'équipe de la CNESST ont décidé d'envoyer directement un inspecteur à l'UQTR. L'employeur a reçu un appel de la CNESST concernant une demande d'intervention liée aux échelles fixes pour l'accès au toit à l'UQTR. Une rencontre a eu lieu le 10 juin avec une inspectrice de la CNESST, le SPP, le SGIAI, un RSS physique et les représentants du SCFP1800 ayant contacté la CNESST. Une tournée de quelques échelles a été faite.

Des obligations en sont ressorties : l'employeur a trois mois pour faire un registre qui répertorie toutes les échelles fixes (intérieures et extérieures), identifier les correctifs à mettre en place et déterminer quels moyens il va prendre pour protéger les travailleurs. Un rapport d'intervention de la CNESST est attendu.

L'employeur a 30 jours pour mettre en place des mesures temporaires pour s'assurer que les travailleurs travaillent en toute sécurité.

- **Suivi du dossier**

Une équipe de travail paritaire composée d'un membre du SPP et d'un membre du SGIAI (représentants de l'employeur), et d'un RSS et un représentant du SCFP1800 (représentants des travailleurs). Le mandat de cette équipe de travail est de trouver

des mesures correctives sécuritaires pour chacune des échelles fixes non conformes. avec des membres du SPP, SGIAI, STI et RSS a été créée. La première rencontre est prévue le 19 juin. L'inspectrice CNESST assurera un suivi à la mi-juillet en lien avec les obligations ressorties.

4.4. Prise en charge SST des stagiaires

Ce point est remis au prochain comité. La personne responsable de ce dossier est absente.

4.5. Amiante (comité aspirateur)

Un représentant de l'employeur demande au comité quel serait le mandat et qui devrait siéger sur le comité aspirateur.

Après discussions le comité recommande que les gestionnaires qui effectueront l'achat dudit aspirateur consultent les utilisateurs des différents secteurs/départements. (SGIAI-STI-Chaufferie) et regardent de la possibilité d'essai avant l'achat.

Le devis doit être détaillé avec les normes exigées et spécifier les besoins provenant des consultations. (ex. : dorsal, poids, longueur de tuyau, etc.). Au besoin, le SPP accompagner le(s) gestionnaire(s) pour l'aspect normatif.

4.6. Procédure de déclaration de situations dangereuses

L'employeur présente les mécanismes de déclarations en santé et sécurité en place à l'UQTR, tel que présenté au CISS du 02 juin dernier, qui sont également présentés à l'accueil des nouveaux employés. Il présente également un échange courriel avec la CNESST où les mesures en place sont présentées et déclarées conformes par l'inspectrice.

La présentation est disponible dans les documents de rencontre dans le dossier P.

Le comité recommande :

- L'ajout d'une mention dans la formation des nouveaux employés qu'il doit se référer à son supérieur immédiat pour les enjeux de santé et sécurité.
- Déterminer les canaux permettant d'informer les employés d'adresser les situations à risques à leur supérieur immédiat. (Ex. : Infolettre, journée d'accueil, etc.)
- Déterminer les canaux permettant d'informer les nouveaux gestionnaires ou supérieurs immédiats, et ceux déjà en poste, de leurs obligations face à la santé et la sécurité des employés sous leur gouverne.

- Intégrer un aspect sur les responsabilités des gestionnaires en santé et sécurité à la formation des nouveaux directeurs, faite annuellement par le DGAAP.

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1. Bons coups

- Échange interuniversitaire SST UQTR
- Finaliste dans deux catégories du Grand Prix nationaux de la CNESST

6. VARIA

6.1. État des laboratoires

Un représentant membre du syndicat SCFP-2661 demande à avoir un suivi sur les différents laboratoires des dernières années. Des informations lui sont fournies cependant un rappel est fait que les points concernant les laboratoires sont discutés au CBGMD.

6.2. Rapport échelles-escabeaux

Une rencontre entre les RSS physiques et les conseillers SST se tiendra le 18 juin.

7. CLÔTURE DE LA RÉUNION.

La réunion se termine à 15h20.